Image not found or type unknown

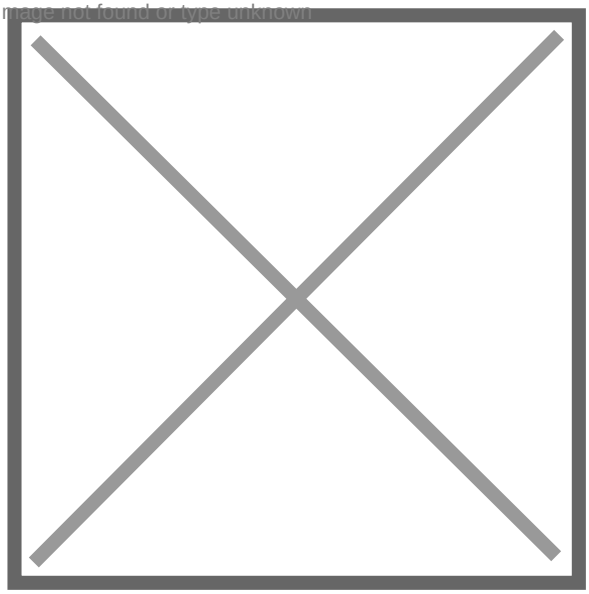

Divorce et carte titre de sejour

Par **Ninoussa**, le **04/03/2011** à **12:37**

Bonjour,

On veux divorcer moi et mon mari apres 4 ans et un mois de mariage je suis de nationalité marocaine et lui de nationalité française mais aussi d' 'origine marocain.

Je suis entrée en France par un Visa conjoint français.

J'ai récu ma carte de 10 ans il ya 8 mois.

On veux divorcer parce que lui il veux pas avoir des enfants et moi je veux toujours essayer faire un enfant.

Je voudrai savoir si on divorce a. L amiable est ce que j aurai aucun problème avec la préfecture lorsque je voudrai changer mon nom maritale et mon adresse.

Merci de me repondre

Par **commonlaw**, le **04/03/2011** à **16:27**

Bonjour,

Vous avez plus de 4 ans de mariage, vous n'avez donc pas à craindre un retrait de votre carte. Si je divorce, ou si mon conjoint décède, est ce que le préfet peux me retirer mon titre de

séjour?

Commonlaw

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés